

La qualité des rivières et des nappes sur le bassin de la Seine, où en sommes-nous ?

1. la situation actuelle
2. comment évalue-t-on la qualité de l'eau ?
3. les perspectives par rapport à la directive cadre européenne

Interventions de :

- Mme Michèle ROUSSEAU
Directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- M. Luc PEREIRA-RAMOS
Délégué à planification et à la programmation
- M. Heri ANDRIAMAHEFA
Chef de service Connaissances des Milieux Aquatiques

*L'Agence de l'eau Seine-Normandie organise un cycle d'informations destiné aux journalistes. Ces rendez-vous trimestriels vous apportent un éclairage précis, sur les problématiques majeures liées à l'eau. Le sixième atelier presse a eu lieu le **mardi 18 mars 2014** au Concorde Opéra à Paris. Les dossiers de presse sont disponibles sur www.eau-seine-normandie.fr onglet presse.*

1

La situation actuelle du bassin Seine-Normandie

1. Qu'est-ce que le bassin Seine-Normandie ?

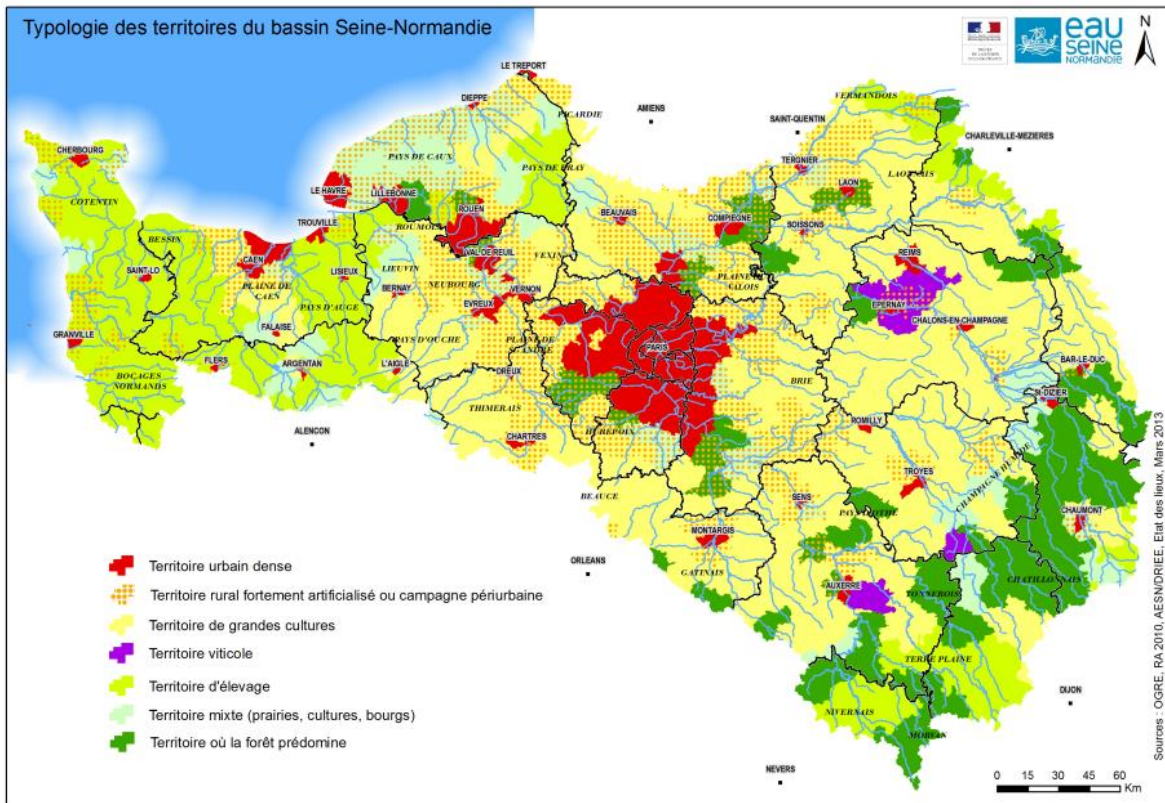


Figure 1 : Carte du territoire du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands

Plus exactement le bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands. Il s'agit du territoire où toutes les eaux qui coulent aboutissent soit à la Seine, soit aux petits fleuves côtiers normands. Sont donc comprises les régions Ile-de-France, la plus grande part des deux Normandie, mais aussi le sud de la Picardie, une grande partie de Champagne-Ardenne, le nord de la Bourgogne et du Centre. Tous ces territoires partagent les mêmes eaux, et leurs habitants sont copropriétaires du même patrimoine de rivières, nappes phréatiques et littoral. Ce territoire est caractérisé par une relativement forte densité humaine, avec plus de 18 millions d'habitants

pour un peu moins de 100.000 km². Les débits des rivières et fleuves sont assez faibles, alors que le bassin accueille un quart des établissements industriels français, un cinquième de la production brute agricole, et les densités urbaines les plus fortes. Si rien n'était fait, les pollutions issues de ces activités se concentreraient dans les cours d'eau peu abondants du bassin, et se retrouveraient jusque dans l'estuaire de la Seine et en mer. Elles compromettraient la qualité des écosystèmes aquatiques et tous les usages de l'eau : approvisionnement en eau potable, conchyliculture, baignades, loisirs aquatiques pêche, ...).

2. Qu'est-ce qu'un état des lieux de ce bassin ?

Comme un locataire fait un état des lieux avant d'entrer dans ses murs, et un autre en sortant, il s'agit de faire un point complet de la situation du bassin : quelle est en 2013, la qualité de l'eau qui coule dans les rivières ou qui

se trouve dans les nappes ? Mais aussi, quel est l'état de santé des écosystèmes et de la biodiversité qui leur sont associés ? Et comment les uns et les autres ont-ils évolué depuis le précédent état des eaux établi en 2009 ?

3. Comment a évolué la qualité chimique de l'eau des rivières ?

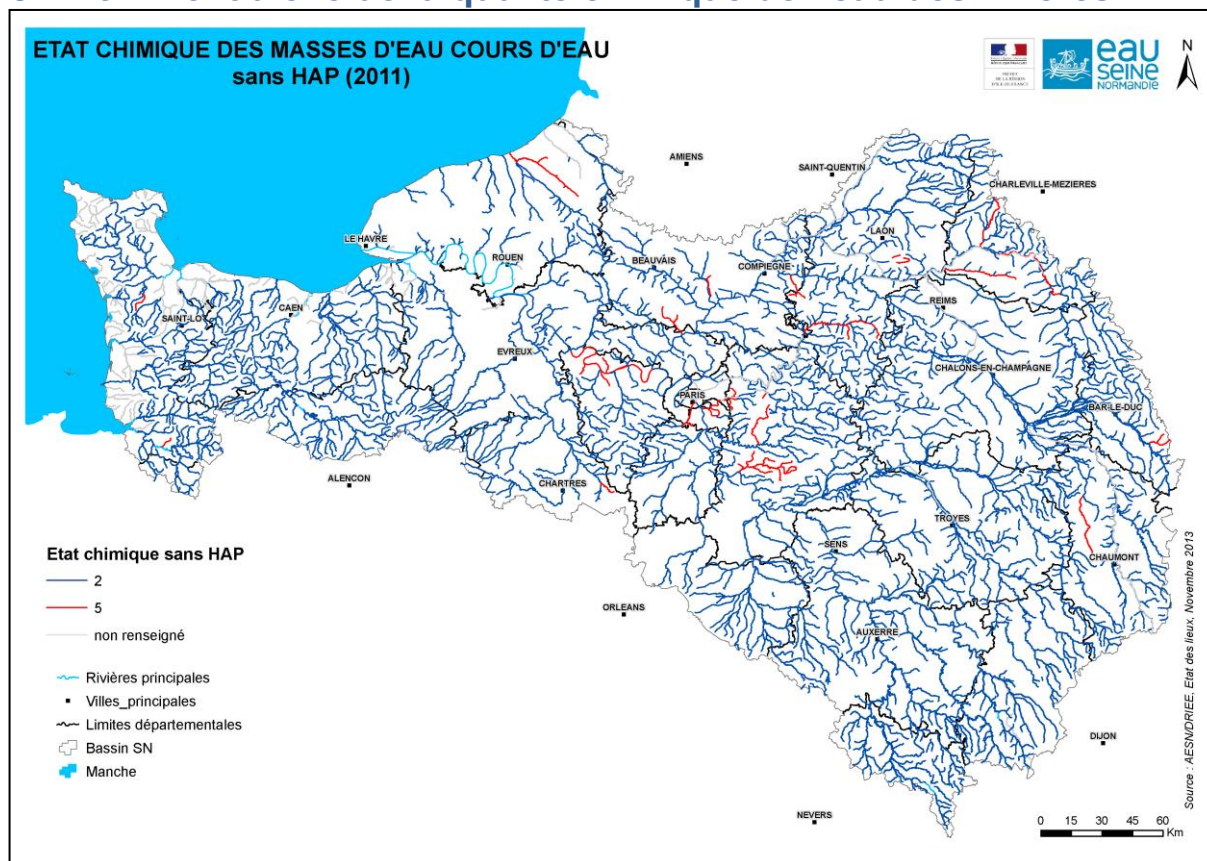


Figure 2. Carte de l'état chimique des cours d'eau du bassin

La qualité dite « chimique » des cours d'eau concerne les molécules que l'on retrouve dans les eaux qui y coulent. Comme ces composants sont très nombreux, la qualité est résumée par un indicateur unique, qui ne retient que le moins bon des paramètres de mesure : un seul paramètre non conforme suffit à considérer qu'une eau n'est pas en « bon état » chimique, même si tous les autres sont bons. Selon cet indicateur, 25 % des eaux du bassin se sont améliorées entre 2007 et 2010, et l'on atteint une proportion de 31 % des portions de rivières en bon état. Mais ce résultat cache une amélioration spectaculaire, car un seul paramètre décline à lui tout seul un grand nombre de portions de cours d'eau, les

« hydrocarbures aromatiques polycycliques » (HAP)¹. Sans eux, les rivières du bassin sont à 92 % en bon état chimique, comme l'exprime la carte ci-dessus.

¹ Il s'agit de résidus de combustion d'hydrocarbures. Pour l'essentiel, ces résidus proviennent de pollutions atmosphériques, via la retombée des fumées, ou du lessivage des routes qui entraîne les résidus de pneus. Les doses présentes sont infinitésimales, et il faudrait boire plusieurs millions de litres d'eau de rivière pour en absorber l'équivalent d'une grillade au barbecue. Mais il reste que leurs effets sur le milieu naturel sont mal connus, qu'ils sont entraînés dans le milieu et la mer, et qu'il est indispensable de les mesurer. Les gestionnaires de l'eau ont peu de prise sur cette pollution qui vient de sources multiples.

4. Comment a évolué la qualité des écosystèmes présents dans l'eau ?



Figure 3. Etat écologique des rivières du bassin Seine-Normandie

L'état écologique exprime en quelque sorte les conditions de vie dans les rivières, pour les organismes vivants. Entre 2007 et 2010, **il a progressé de 15 points**. Il est mesuré sur des portions de cours d'eau (1 681 pour les rivières du bassin). Sur ces unités, 38 % sont aujourd'hui en bon état, contre 23 % en 2007. Et certaines portions du bassin s'améliorent, alors que d'autres régressent : 29 % se sont améliorées, 11 % se sont dégradées². C'est que d'un côté des efforts considérables sont faits pour dépolluer les eaux, mais de l'autre l'urbanisation continue, les réseaux vieillissent, l'occupation du sol se modifie, les habitudes de consommation intègrent des produits nouveaux et les pratiques de production s'intensifient.

L'un des risques qui était très présent en 2004 a aujourd'hui fortement régressé : **l'eutrophisation**, qui survient lorsque les cours d'eau, les plans d'eau et les estuaires sont trop fortement enrichis (en azote et en phosphore), et lorsque cet enrichissement excessif génère des proliférations de végétaux qui étouffent les écosystèmes. Tant dans les eaux douces que dans les estuaires, les proliférations ont diminué. Ainsi, sur 1.119 stations suivies en eau douce, 26 dépassent aujourd'hui les niveaux considérés comme problématiques en termes de prolifération végétale, et 23 présentent des problèmes d'oxygénation.

Sur le **littoral**, de même, les épisodes de prolifération (« blooms ») d'algues ont diminué.

² Pour les 3 % restants, les données ne permettent pas de se prononcer avec suffisamment de confiance.

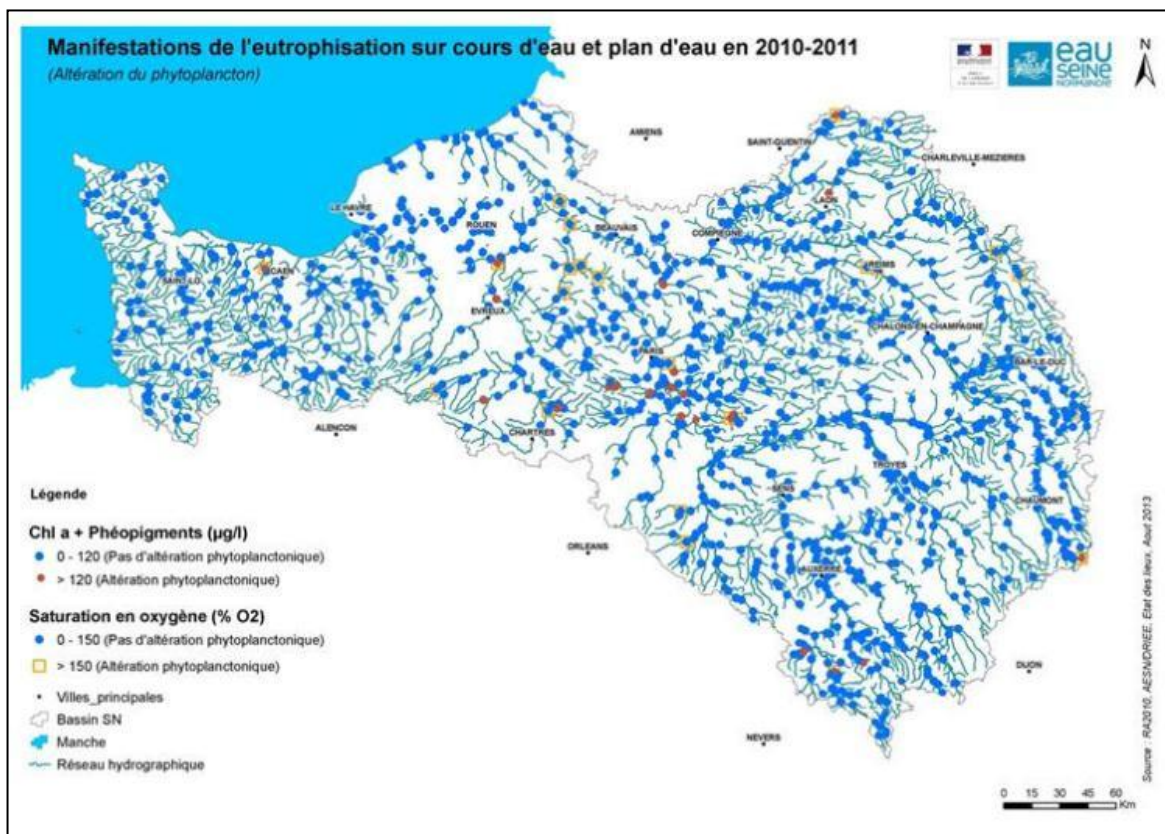


Figure 4. Manifestations de l'eutrophisation sur les rivières et plans d'eau du bassin Seine-Normandie

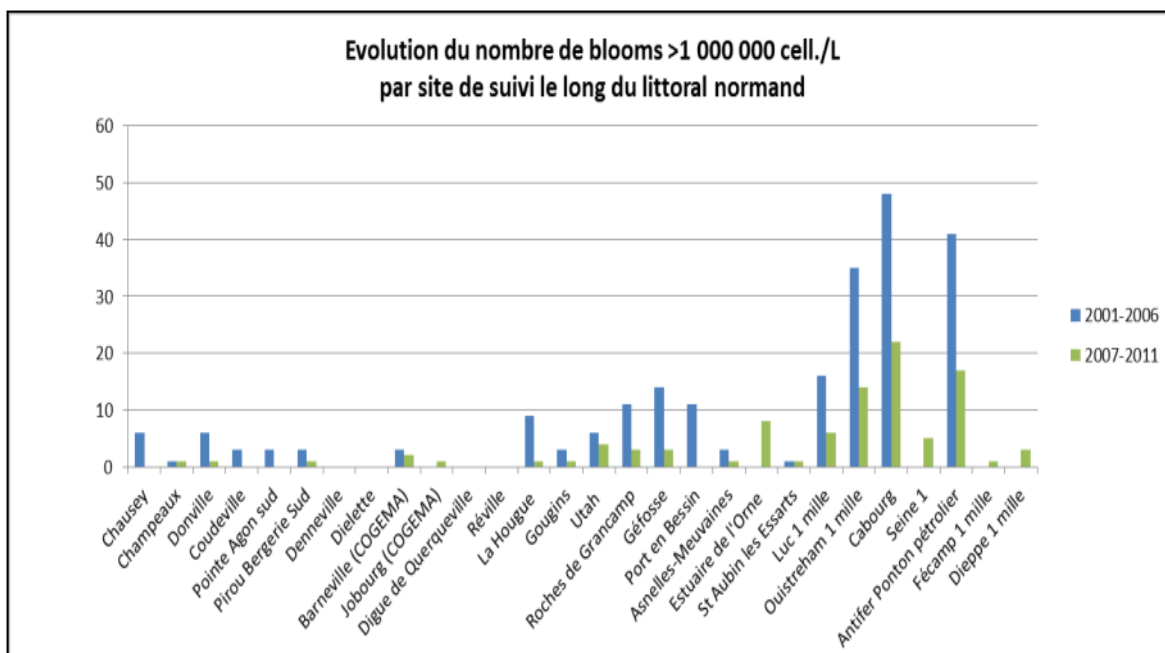


Figure 5 – évolution des épisodes de proliférations algales sur le littoral normand

5. La qualité des nappes souterraines est-elle bonne ?

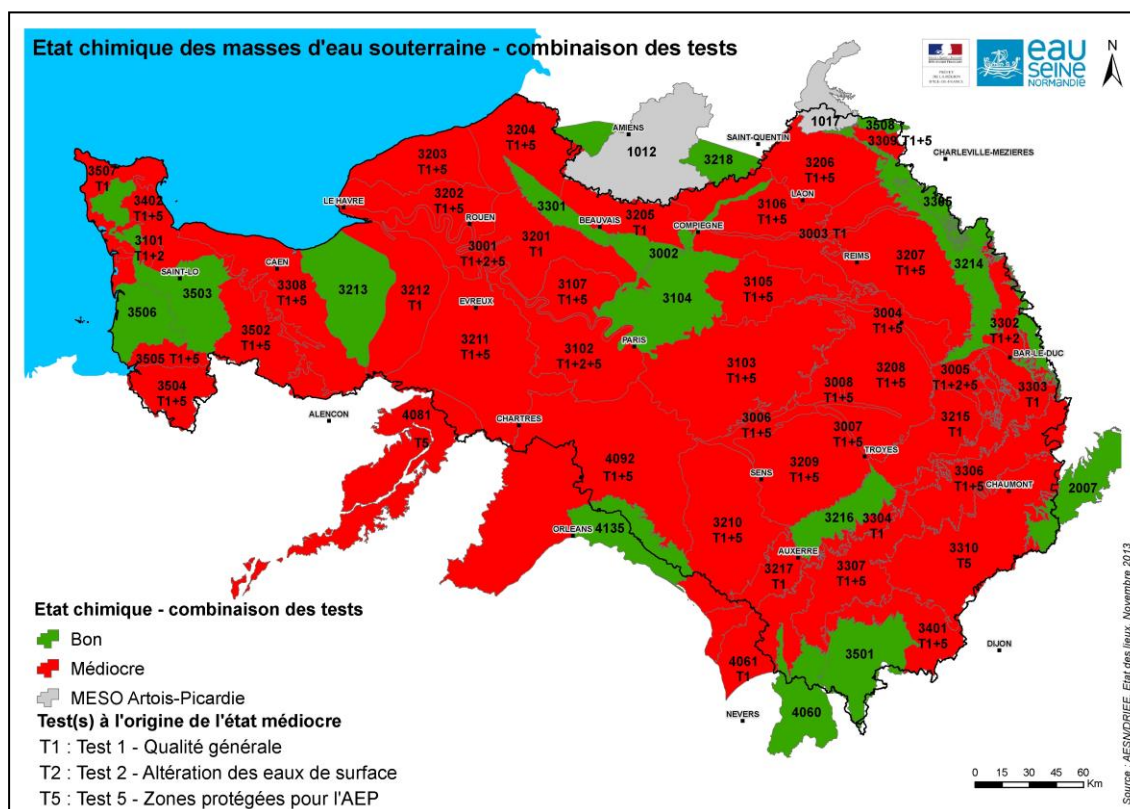


Figure 6. État chimique des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie

Non, les nappes d'eau souterraines du bassin Seine-Normandie sont en grande majorité en état médiocre concernant la qualité chimique de leur eau (zones rouges sur la carte ci-dessus). Sur 53 nappes, 39 sont restées en état médiocre entre 2007 et 2010, 2 ont perdu leur bonne qualité, mais 5 se sont améliorées et seules 7 sont restées en bon état.

Cette situation est principalement due à deux causes, qui se superposent parfois : les produits phytosanitaires (ou « pesticides »), qui affectent 68 % des 53 masses d'eau ; puis les nitrates (30 % des 53 masses d'eau), pour l'essentiel liés à l'activité agricole.

6. Les rejets de pollution ont-ils baissé ?

➔ **Oui pour la pollution « ordinaire » : matières organiques, matières « en suspension » et phosphore**

Dans le cas des pollutions, nos données comparables remontent à 2004.

- Les baisses de rejets de pollution « ordinaire », depuis 2004, sont de 30 % et 50 % pour les différentes formes de **matière organique**, qui agissent en particulier sur l'oxygénation des rivières. Il s'agit en quelque sorte de la pollution « bio-dégradable ». La baisse résulte principalement de l'amélioration des systèmes d'assainissement : réseaux d'égouts et stations d'épuration fonctionnent mieux, et la capacité de traitement des pollutions a augmenté.

Les **matières en suspension** sont les particules qui restent présentes dans l'eau et réduisent notamment sa transparence, donc l'utilisation de la lumière par les écosystèmes. La situation est bonne, de ce point de vue, pour 85 % des points de mesure du bassin. Elle reste problématique pour les 15 % restants, en particulier lors des pluies, qui lessivent les sols urbains ou agricoles, et qui ne sont pas suffisamment collectées et traitées avant d'être rejetées dans les cours d'eau.

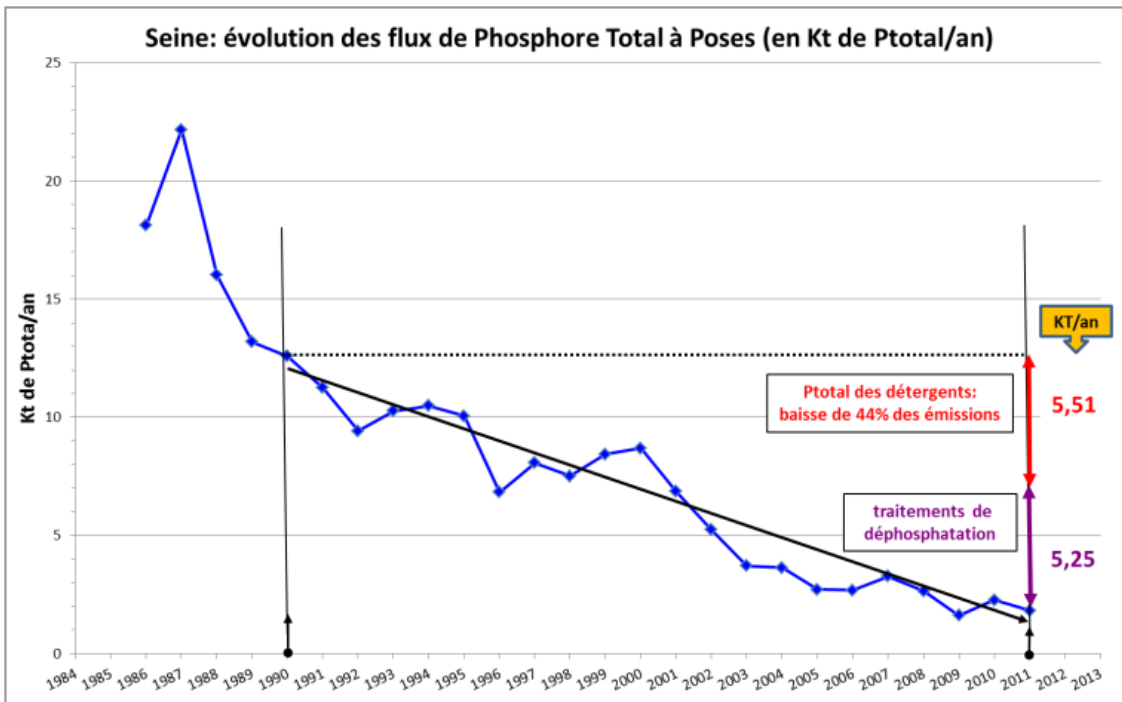


Figure 7. Courbe d'évolution des quantités de phosphore mesurées à l'estuaire de la Seine

Les rejets de phosphore issus des collectivités dans les rivières ont été réduits de 60 % depuis 2004, ce qui poursuit la baisse amorcée depuis plusieurs décennies. Cela est à mettre au compte de l'interdiction des phosphates dans les lessives d'une part, et d'autre part de l'amélioration des systèmes d'assainissement, comme

pour la matière organique. En revanche, le phosphore issu des pratiques agricoles se stocke dans les sols, et continue, dans certaines zones, à ruisseler et à alimenter les eaux en phosphore, malgré la baisse du volume d'engrais phosphorés vendus sur le bassin.

→ Oui et non pour les microbes (bactéries et virus)

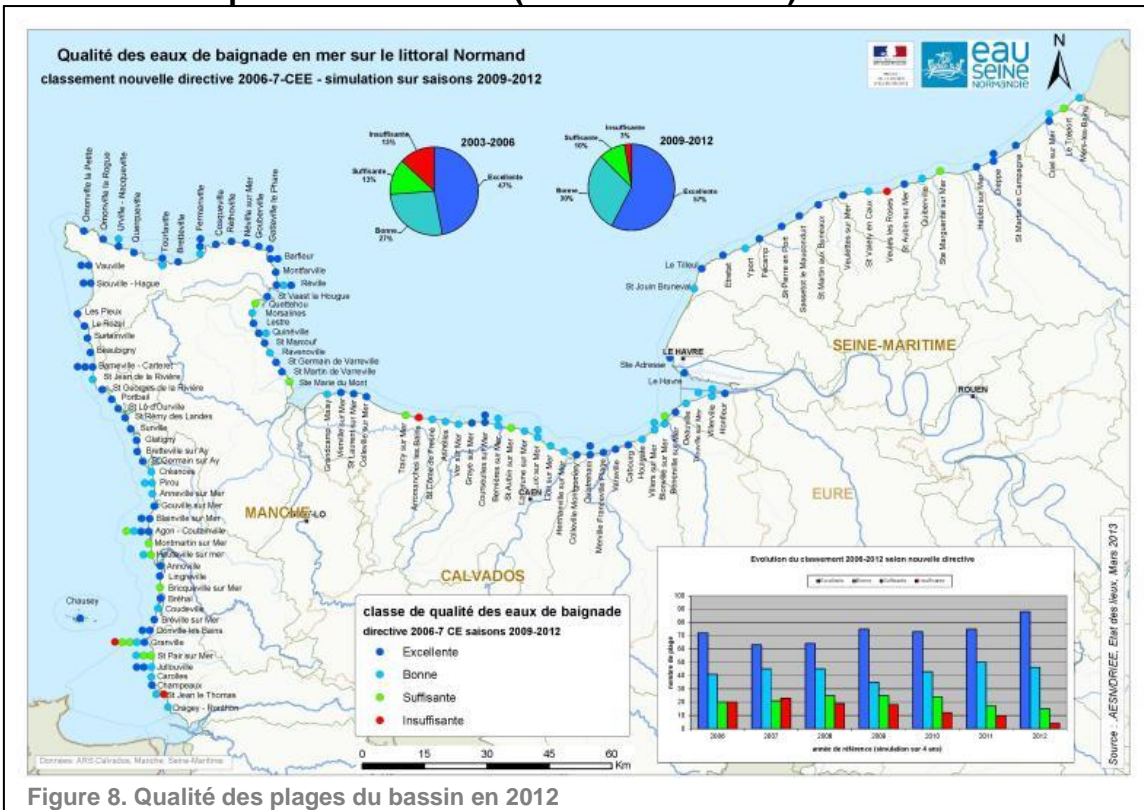


Figure 8. Qualité des plages du bassin en 2012

Ces questions concernent en premier lieu la **baignade**. Les résultats des classements des plages, établis selon des critères établis en 2006, montrent une très nette tendance à l'amélioration, même si le bilan est moins positif lors d'épisodes de pluie importants.

Pour le classement des zones de production et de pêche à pied des **coquillages** (zones « conchylicoles »), une nouvelle méthode pour évaluer la qualité s'impose depuis

2010. Cette méthode est plus sévère qu'auparavant, et elle a conduit à un certain nombre de « déclassements » de secteurs. Malheureusement, de ce fait, il est impossible de se prononcer sur une tendance, ni sur un lien éventuel avec une dégradation de la qualité des eaux rejetées par les rivières sur le littoral.

→ Oui et non pour ce qui concerne l'azote et les nitrates

Les rejets en azote dit « réduit » sont majoritairement issus des eaux usées rejetées dans les rivières, et ils ont diminué de plus des deux tiers par rapport à l'état des lieux de 2004, passant de 53.000 à 17.000 tonnes par an. Les ventes d'engrais azotés restent stables depuis 2004. L'amélioration de la couverture des sols en hiver et les

éventuels progrès réalisés dans la gestion des engrais par l'agriculture semblent effacés par l'augmentation des surfaces en grandes cultures à haut rendement et la diminution des surfaces en prairies.

→ C'est difficile à dire pour les produits phytosanitaires (« pesticides »)

Une nouvelle redevance, qui taxe les produits phytosanitaires, permet de disposer d'informations sur les quantités de produits vendus, mais seulement depuis 2008 ; il est donc impossible de se prononcer sur les évolutions dans ce domaine. Comme pour les engrais azotés, les progrès réalisés en termes de quantité

épanchée sur chaque parcelle semblent effacés par l'augmentation des surfaces de grandes cultures au détriment, notamment, des prairies. Cependant, les substances qui ont fait l'objet d'une interdiction sont de moins en moins présentes dans le milieu.

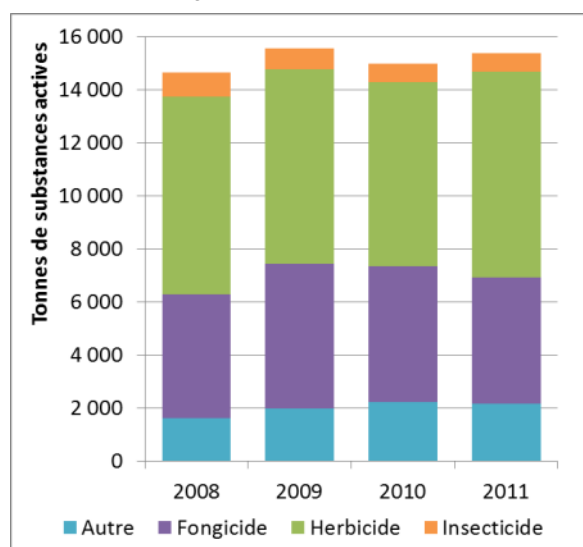


Figure 9. Evolution de quantités de substances actives de produits phytosanitaires vendues sur le bassin entre 2008 et 2011

→ Oui pour les métaux

La quantité des métaux et polluants organiques persistants, de source atmosphérique, reste importante même si elle tend à diminuer depuis une décennie. Ces métaux sont soit contenus dans l'eau de pluie qui a traversé l'air ambiant, soit emportés par la pluie lorsqu'elle ruisselle sur un sol pollué. Le faible niveau actuel de contamination des rivières par les métaux témoigne des efforts de réduction des rejets ou de l'effet des interdictions d'usage.

Mais dans les sables et les vases, la contamination est plus importante. Elle est localisée en Île-de-France et au niveau de l'axe de la Seine et de l'Oise. Les sables et

vases de l'estuaire et la Baie de Seine sont particulièrement contaminés par les métaux (Cuivre, Cadmium, Zinc et Argent). Le mercure et le plomb sont présents sur l'ensemble de la façade maritime. On observe une augmentation du cuivre et une diminution progressive du zinc depuis 2004. A noter que d'une manière générale on observe une tendance à la baisse de l'ensemble des polluants historiques dans les estuaires et sur le littoral (PCB, métaux, lindane...)

→ Pas vraiment pour les autres substances chimiques

En premier lieu, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (**HAP**, voir question 3) restent présents dans les eaux du bassin. Leur réduction sera le fait d'un ensemble de politiques publiques et de comportements, qui concernent d'autres domaines que l'eau : utilisation des carburants, composition des pneus, gestion de l'eau de pluie en ville...

Les **alkylphénols**³, du fait de leurs caractéristiques chimiques, se retrouvent peu dans les eaux. En revanche, ils sont mesurés en quantités relativement importantes dans les sables et vases, notamment le long de l'axe de la Seine et de l'Oise.

Les **polychlorobiphényles**, ou « **PCB** », sont des produits autrefois très utilisés dans les transformateurs électriques. Ils sont toxiques pour les organismes vivants. Les produire et les utiliser est interdit depuis 1987, mais on les retrouve encore dans les sables et vases, et même dans certains organismes vivants dans les écosystèmes aquatiques, notamment dans l'axe de la Seine et de l'Oise. Le risque qu'ils comportent s'atténuera petit à petit, lorsqu'une nouvelle couche de sables et vases non contaminés recouvrira l'ancienne.

³ Les alkylphénols sont les composés organiques majoritairement utilisés pour fabrication des détergents, les agents moussants, additifs des carburants et des produits cosmétiques.

7. Quelle est la situation du bassin vis-à-vis de la réglementation sur l'état des eaux ?

La politique de l'eau est organisée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, qui transpose, notamment, une directive-cadre européenne⁴. La France s'est engagée, par ces textes, à atteindre un certain nombre d'objectifs pour la qualité des rivières, plans d'eau, littoraux et nappes de son territoire. Ces objectifs sont exprimés par référence à une échelle de qualité des milieux qui intègre l'ensemble des critères : le « bon état des eaux ». Pour être en « bon état », une portion de rivière, de littoral ou une nappe doit respecter des normes sur l'ensemble des paramètres, et non pas une moyenne ou un état général. Ce système de classement est synthétique, comparable, mesurable, mais il est exigeant : même en progressant sur 99 % des critères, un secteur du territoire peut rester mal classé si la qualité n'est pas au rendez-vous pour un seul critère. L'échéance finale pour atteindre l'objectif est 2027, mais deux rendez-vous intermédiaires sont fixés : 2021 et, plus près de nous, 2015. Comment la situation, et la progression, décrites précédemment, vont-elles positionner le bassin par rapport à ces objectifs ?

Si l'on suit les efforts et la progression actuels :

- 45 % des rivières ou portions de rivières du bassin devraient atteindre le seuil du bon état dès 2021, si les tendances actuelles se poursuivaient. Cependant, l'objectif retenu par la France est de 90 % dès cette date. Pour respecter cette ambition, il faudrait donc doubler le nombre de points où le bon état serait atteint en 2021, par rapport à la tendance actuelle.
- 44 nappes sur 53 risquent de ne pas atteindre l'objectif en 2021. Les principaux problèmes pour atteindre cet objectif concernent les produits phytosanitaires et les nitrates, suivis par certains produits chimiques (« composés organiques halogénés volatils »).
- Pour le littoral, le risque d'écart à l'objectif en 2021 concerne 31 % des eaux côtières et 6 sur 7 des secteurs d'estuaires. Les pollutions le plus souvent

incriminées sont les nitrates, qui favorisent les proliférations d'algues, et les contaminants par les polluants chimiques dits « persistants ».

Pour les nappes comme pour les rivières, il faudrait consentir des efforts supplémentaires à ceux qui sont déjà programmés, pour atteindre les ambitions fixées. Comme le prévoient les textes, cependant, la possibilité de fournir ces efforts sera à apprécier selon leur coût et leur faisabilité technique, ainsi que de la capacité des milieux atteints à retrouver un état satisfaisant, compte tenu de leur temps de réponse aux changements.

⁴ Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

8. Qui paie pour l'eau et la dépollution ?

Les ménages et les petites entreprises paient 3,6 milliards d'euros pour leurs dépenses liées à l'eau (facture d'eau et traitement des eaux usées). Une partie de leur redevance, représentant 1 % de leurs dépenses totales, est utilisée pour restaurer et protéger les rivières, plans d'eau, zones humides et littoraux. Ils bénéficient de ces milieux en meilleur état, y compris sur le plan économique, mais ces bénéfices sont en grande partie impossibles à comptabiliser.

Les industries paient 1 milliard d'euros par an pour le prélèvement d'eau et l'assainissement. Le système redevances-aides de l'agence conduit à un transfert en leur faveur de 11 millions d'euros par an en moyenne.

Cela représente 1 % de leurs dépenses pour l'eau. Les efforts restant à produire pour traiter les pollutions ponctuelles des grandes entreprises sont estimés à environ 260 millions d'euros par an.

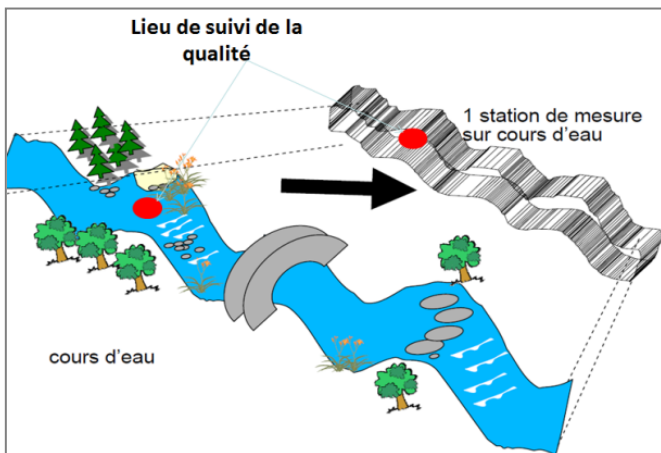
L'agriculture paye au total 193 millions d'euros par an pour l'irrigation, l'abreuvement des troupeaux et la gestion des effluents d'élevage, redevances comprises. Le système redevances-aides de l'agence permet au total aux activités agricoles de bénéficier de transferts en leur faveur. Cela représente 4 % de leurs dépenses pour l'eau. L'agriculture bénéficie par ailleurs de subventions publiques en provenance d'autres acteurs (collectivités, Etat,) dans le cadre d'autres dispositifs.

2

Comment évalue-t-on la qualité de l'eau ?

2.1 Comment la qualité de l'eau est-elle mesurée ?

→ Mesurer la qualité des rivières



Les stations de mesure sont des points physiques *le long de la rivière* où l'on prélève régulièrement selon un protocole bien déterminé de l'eau en vue de l'analyse de paramètres effectuée en laboratoires.

On mesure différents paramètres :

- la physico-chimie (température de l'eau, taux d'oxygène, matières organiques...),
- la chimie (les substances, pesticides, nitrates),
- la biologie (poisson, invertébrés, algues)

→ Mesurer la qualité de l'eau dans les nappes souterraines

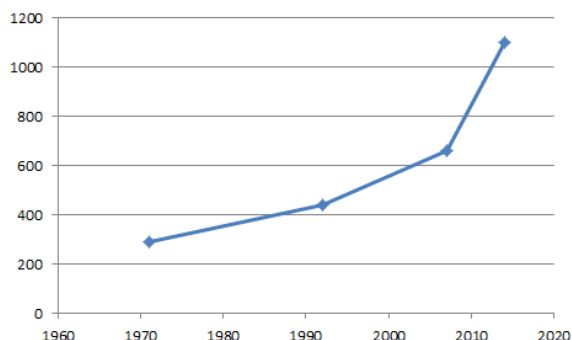
Pour les nappes, il existe également des points de mesures, déterminés en fonction des lieux, des profondeurs où l'on touchera des nappes d'eau différentes. Ici, on mesure uniquement les paramètres chimiques.

→ Les analyses programmées sur ces stations permettent d'évaluer chaque année un état écologique et chimique.

Au sens de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), l'état d'une rivière ou d'une nappe est en effet calculé à partir d'un état écologique (biologie + physico-chimie) et d'un état chimique.

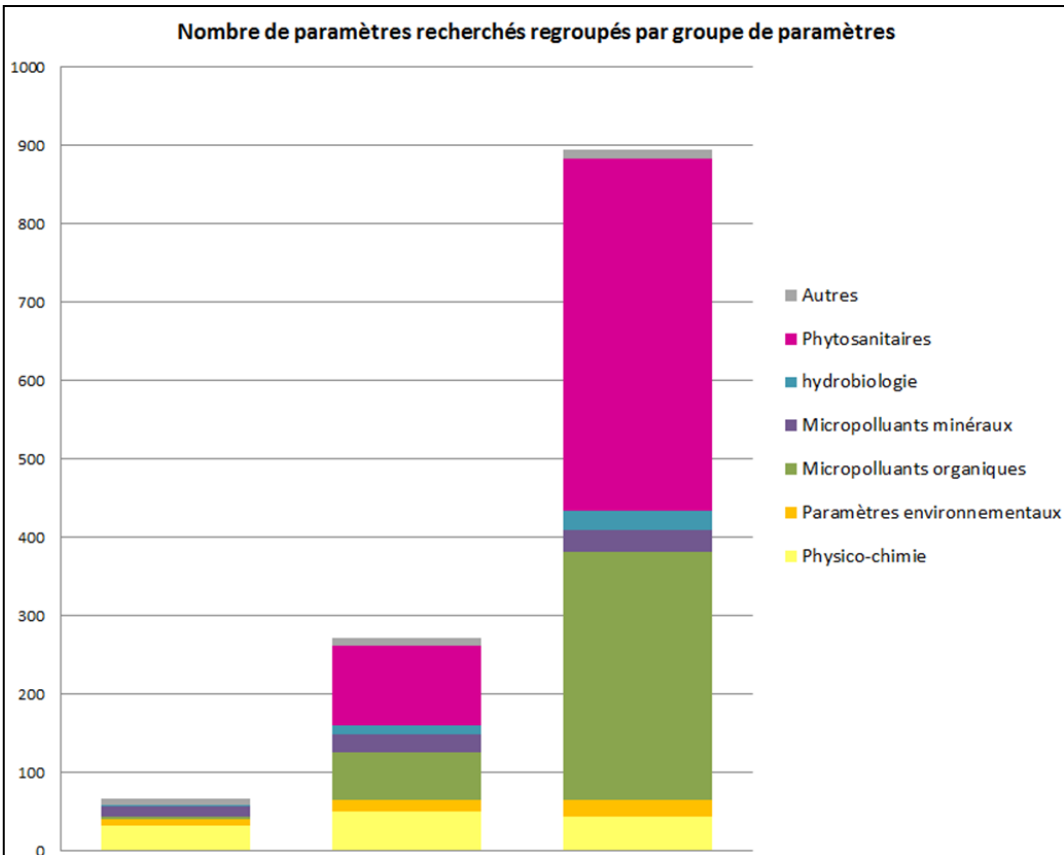
→ Des stations de mesures de plus en plus nombreuses

- Depuis 1971, le nombre de stations de mesures pour les rivières est en nette augmentation.
- 293 stations de mesures en 1971 contre 1100 en 2014.



→ Des paramètres d'analyse de plus en plus diversifiés

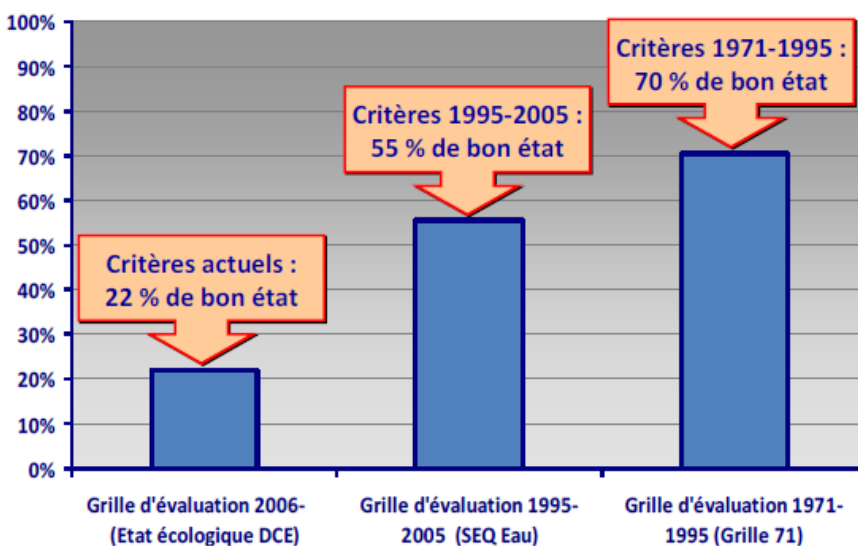
On mesure de plus en plus de paramètres. A titre d'illustration, pour les rivières, on mesurait 66 paramètres en 1971, 271 paramètres en 1992, et 895 en 2007. Ceci résulte principalement de l'ajout des pesticides, des compléments sur les paramètres biologiques et les micropolluants organiques.



→ L'effet « thermomètre »

En ajoutant progressivement de nouveaux paramètres à nos systèmes d'évaluation de la qualité de l'eau, cette évaluation devient mécaniquement de plus en plus sévère, même si la qualité s'améliore. C'est l'effet thermomètre.

Pourcentage de cours d'eau du bassin Rhin-Meuse en bon état en 2010



© 2014. Etude interne réalisée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Ce graphique présente l'évaluation globale de la qualité des eaux dans le bassin Rhin-Meuse selon trois « thermomètres » : celui de 1971, celui de 1995-2005 et celui de la directive cadre européenne (DCE)

2.2 : zoom sur les pesticides

➔ Pour les rivières

Du point de vue de la directive cadre européenne

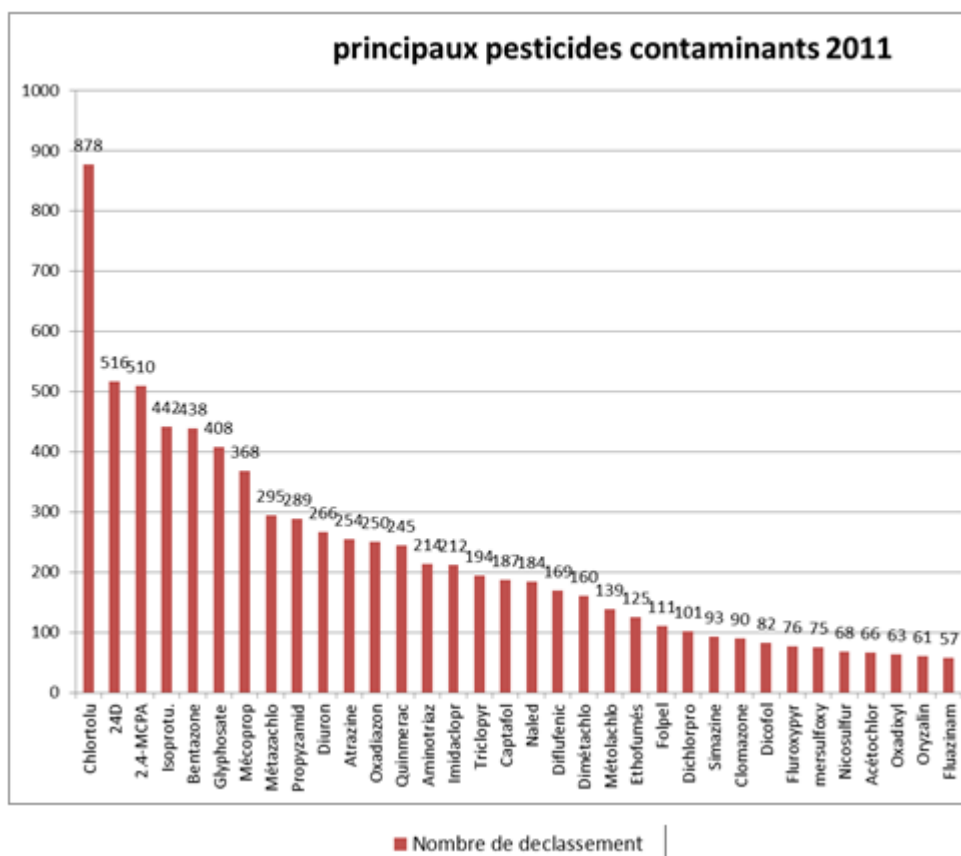
Sur les 41 substances dangereuses prises en compte pour évaluer l'état chimique des eaux des rivières selon la directive cadre européenne, 23 sont des pesticides. Un seul est actuellement autorisé en France : l'Isoproturon. Les autres ont été interdits à l'usage.

Les 23 pesticides de l'état chimique pour les mesures directive cadre européenne sont : Alachlore, Aldrine, Atrazine, Chlorfenvinphos, Chlorpyrifos, DDT total, Dieldrine, Diuron, Endosulfan alpha, Endosulfan beta, Endosulfan famille, Endrine, Hexachlorobenzène, Hexachlorobutadiène, Hexachlorocyclohexane, Hexachlorocyclohexane beta, Hexachlorocyclohexane delta, Isodrine, Isoproturon, Lindane, para-para-DDT, Simazine, Trifluraline.

Si on recherche ces pesticides dans les rivières, on n'en trouve qu'en faible concentration dans la mesure où ces molécules sont interdites depuis une vingtaine d'années. Cependant, on les retrouve parfois encore dans les nappes d'eau souterraine, du fait du temps qu'ils mettent à « traverser » le sous-sol.

Un autre point de vue

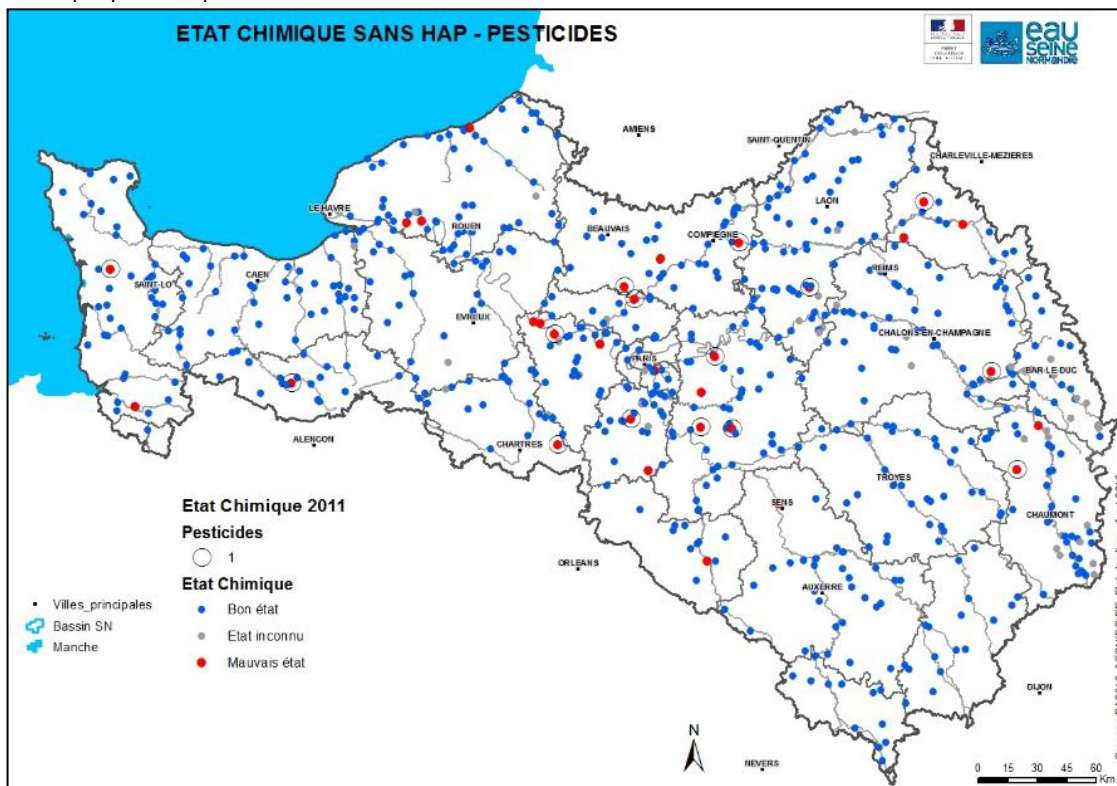
Si on regarde, non plus seulement la liste des pesticides de la directive cadre européenne mais la totalité des pesticides, incluant les pesticides autorisés actuellement, les analyses de cours d'eau révèlent une présence de pesticides en grande quantité.



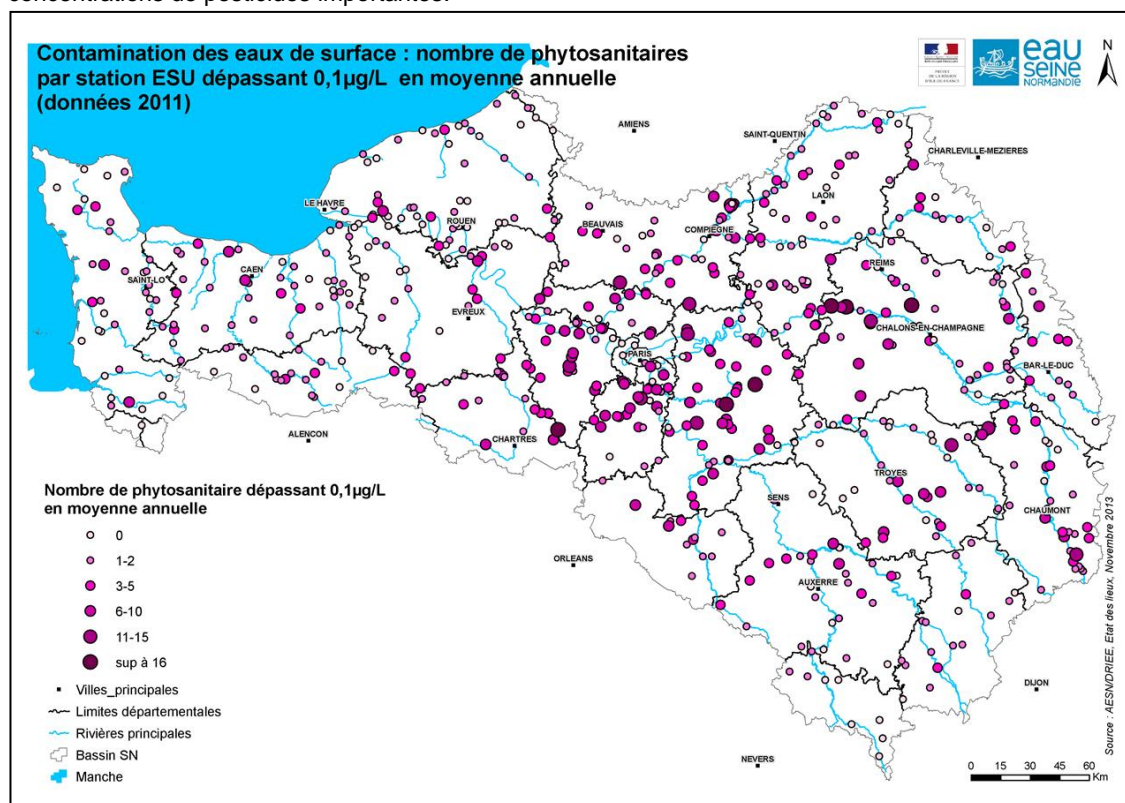
Par exemple, on voit dans ce graphique que l'oxadiazon est un pesticide qui « décline » 250 rivières du bassin Seine-Normandie. Le déclassement est le fait de classer une rivière en mauvaise état chimique.

La situation des rivières peut-être bonne ou mauvaise suivant les pesticides regardés, comme le montre les 2 cartes ci-après.

Selon les critères de la directive cadre européenne, la plupart des rivières du bassin sont en bon état chimique pour les pesticides.

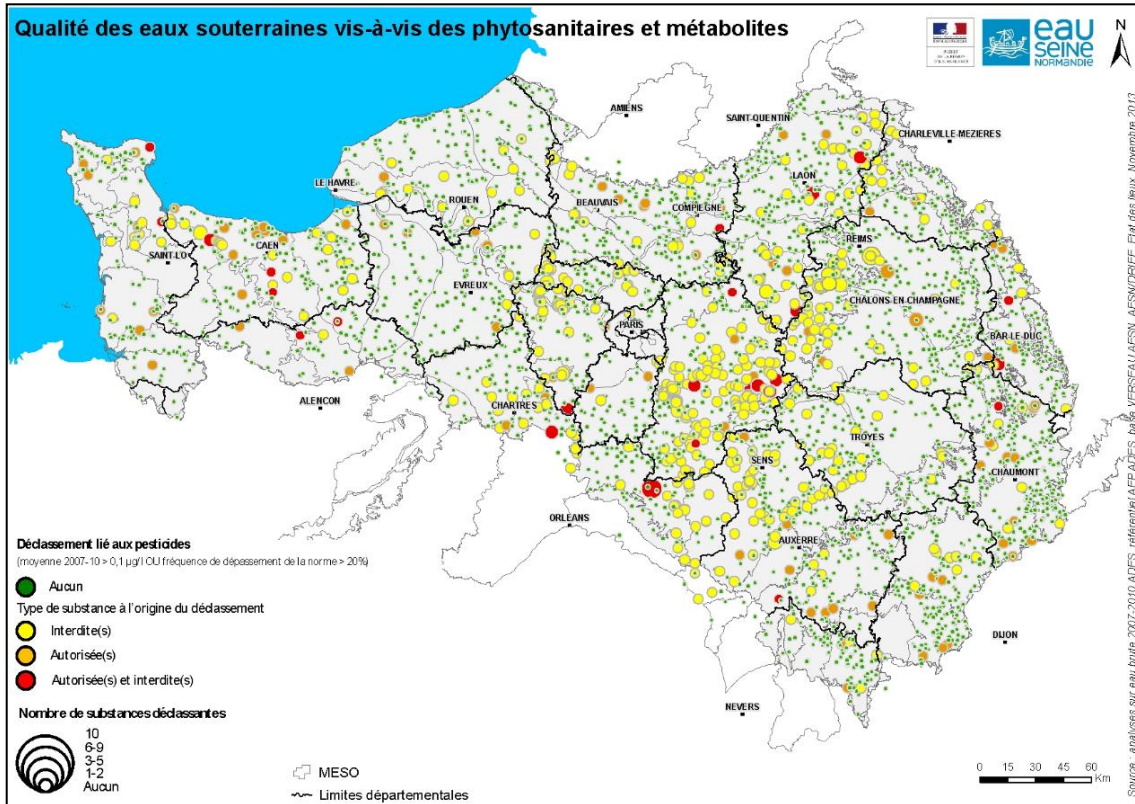


Si on regarde l'intégralité des pesticides, la carte montre que la plupart des rivières contiennent des concentrations de pesticides importantes.



→ Pour les nappes souterraines

Pour les nappes d'eau souterraines, tous les pesticides sont pris en compte. La concentration de pesticides est le principal paramètre déclassant les eaux souterraines. En effet, ils affectent 68 % des 53 masses d'eau souterraines du bassin.



2.3 : Zoom sur les nitrates

→ Pour les rivières

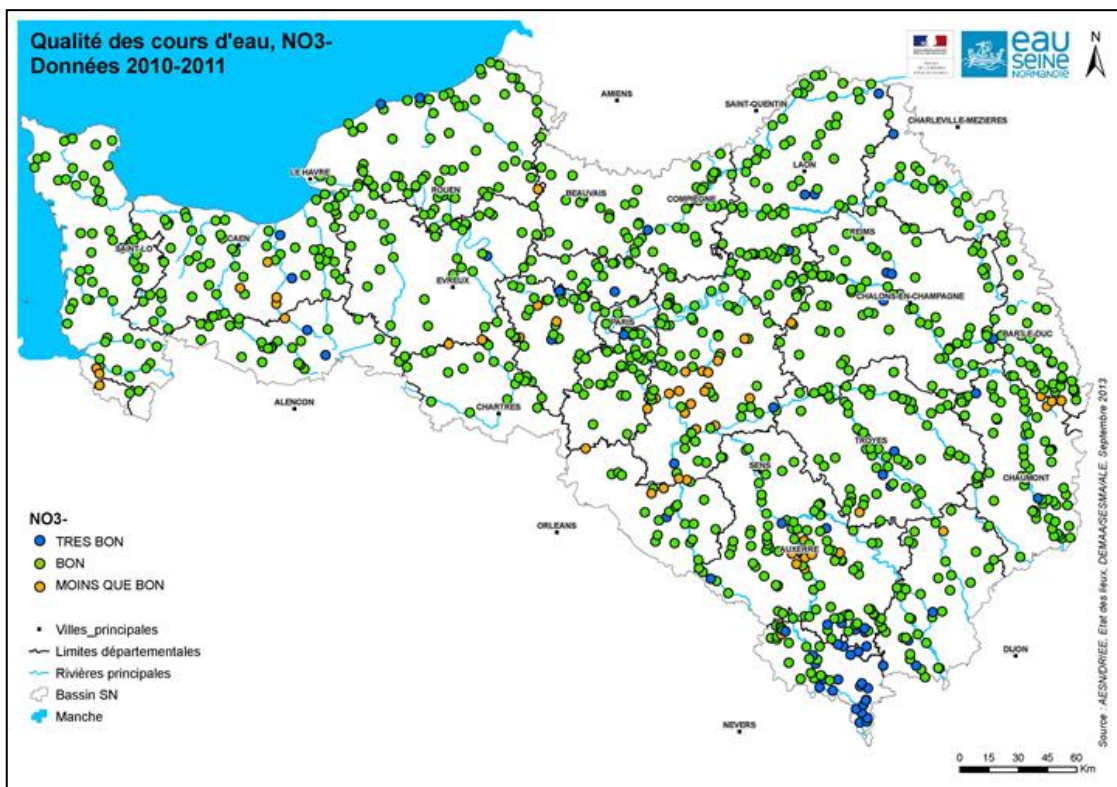
Chiffres de référence sur la teneur en nitrates [NO₃-] d'un cours d'eau

Etat naturel : 8 à 10 mg/L
Contexte agricole : 25 mg/L
Pollué : > 50mg/L

Du point de vue de l'Europe, la directive cadre européenne définit l'échelle ci-dessous pour la teneur en nitrates. Entre une concentration de 10 mg/L et 50 mg/L, on est dans un classement de très bon à bon sur ce paramètre.

Limites des classes d'état				
très bon	Bon	moyen	médiocre	mauvais
10	50	*	*	

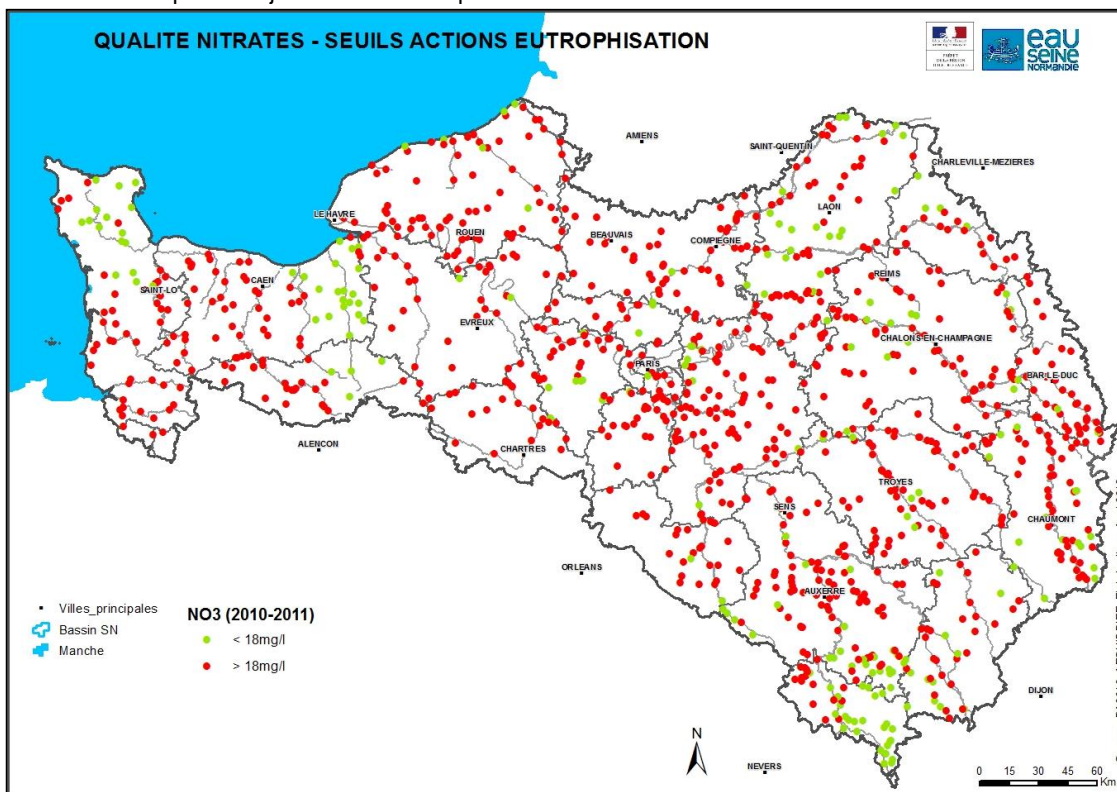
Du point de vue de la directive cadre européenne, la majorité des rivières du bassin sont en bon état sur le paramètre nitrates, avec une concentration comprise entre 0 et 50 mg/L.



Du point de vue de l'eutrophisation

L'eutrophisation est le développement d'algues vertes.

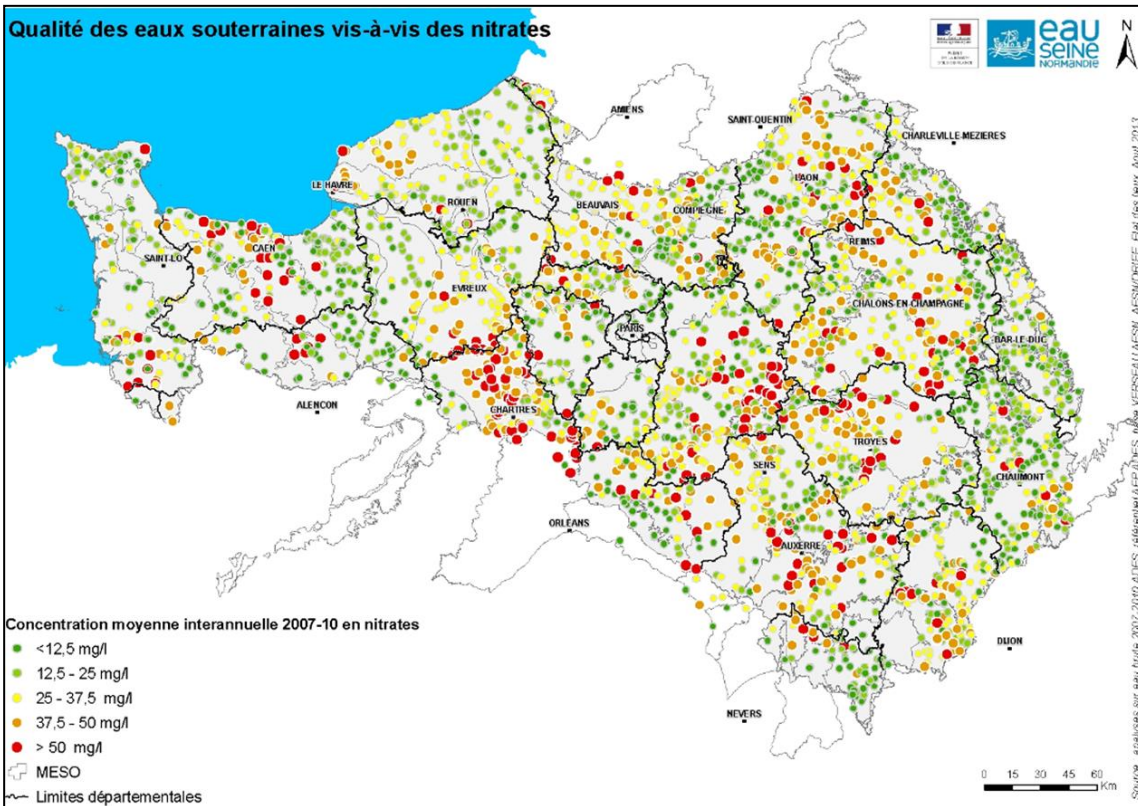
Le seuil de nitrates à respecter pour stopper l'eutrophisation est de 18 mg/L. En appliquant ce seuil, on constate alors que la majorité des rivières présente des concentrations au-delà de ce seuil.



→ Pour les nappes d'eaux souterraines

Du point de vue de la directive cadre sur l'eau

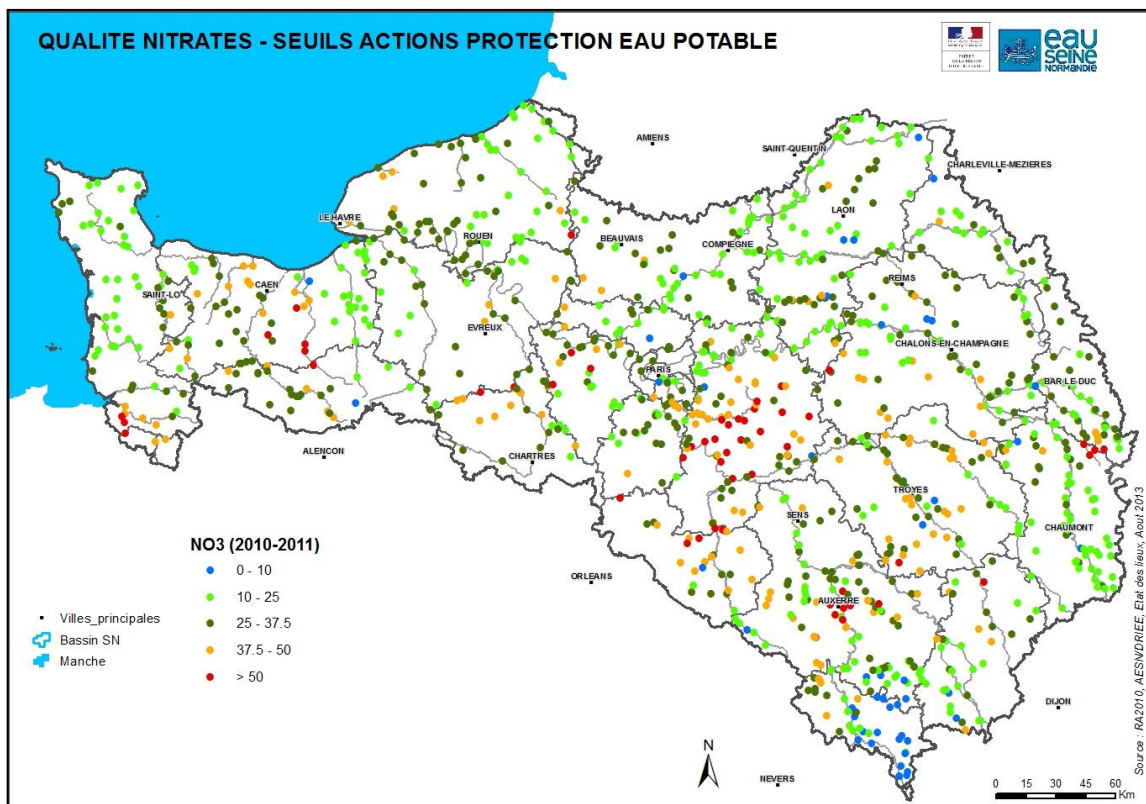
La concentration en nitrates déclassé 53 % des nappes d'eau du bassin. Le seuil de déclassement est de 50 mg/L.



Du point de vue du prélèvement pour un usage destiné à l'eau potable

Selon le taux de nitrates de l'eau prélevé dans les nappes souterraines, on accroit la vigilance et la protection du captage.

- Seuil de vigilance 25mg/L
- Seuil d'action renforcée 37 mg/L)
- Seuil autres actions 50 mg/L)



3

Les perspectives par rapport à la directive cadre européenne su l'eau

3.1 Les dérogations aux objectifs

La directive cadre sur l'eau fixe l'objectif ambitieux du bon état pour 2015. Si ces objectifs ne sont pas atteints, il faut expliquer pourquoi.

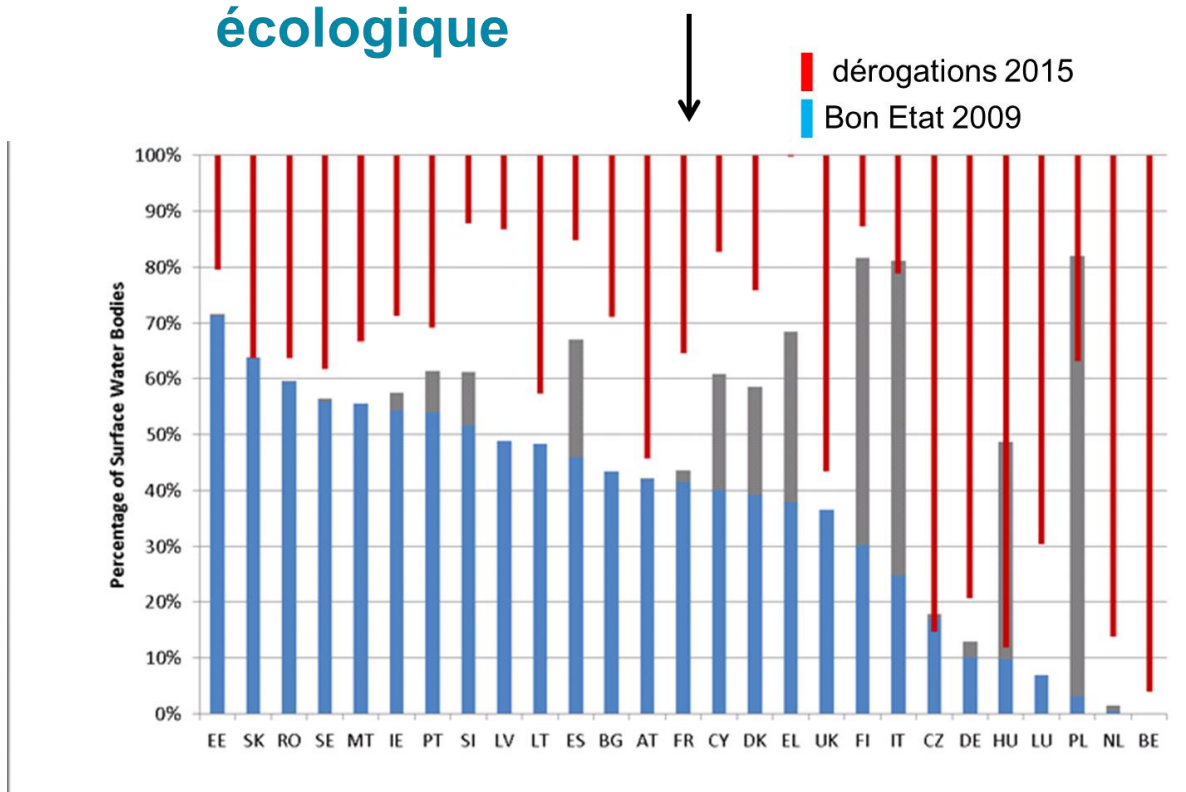
Les raisons portent sur des critères

- économiques : cela coute trop cher
- techniques : on ne sait pas faire
- naturels : quoi que l'on fasse, cela n'aura pas d'impact sur le milieu

3.2 Où se situe la France dans le panel européen ?

Dans le cas du bon état écologique

La place de la France en 2009: état écologique



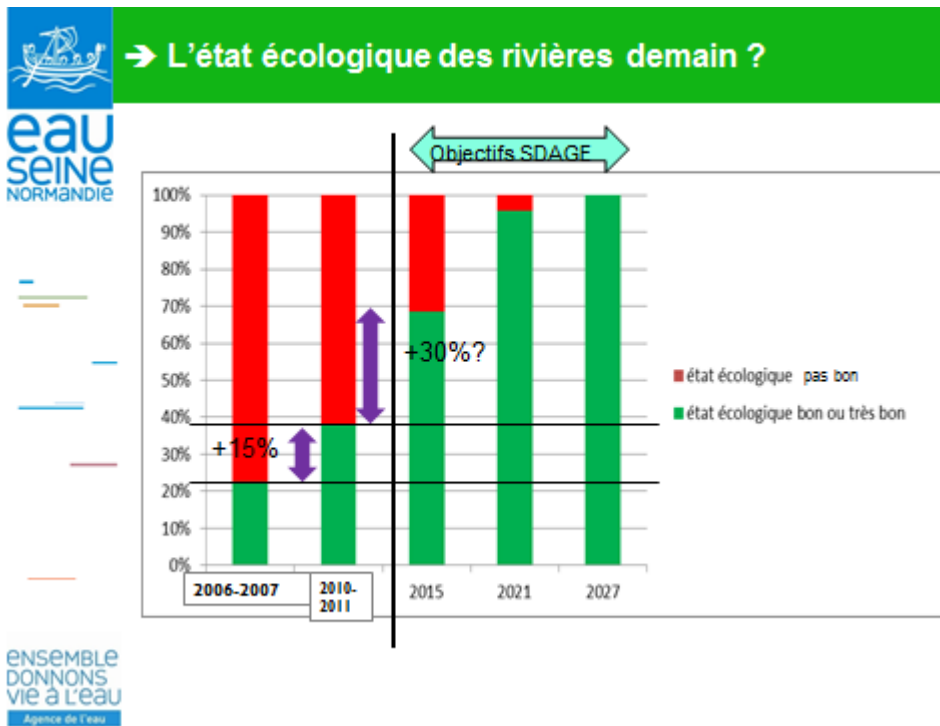
En France : 43 % des masses d'eau en bon état en 2009
33 % des masses d'eau en dérogation pour 2015
Le gris représente les états incertains et la zone blanche la distance qu'il reste à parcourir jusqu'aux objectifs de 2015.

Si la France se situe dans le milieu du tableau en termes d'état et d'objectifs, l'Allemagne en revanche propose des objectifs très peu ambitieux (20% des masses d'eau en bon état). Pour l'Allemagne, la marge de progrès en sera d'autant plus grande en 2021.

Quant à l'Angleterre, elle vise 43 % d'objectifs et a déjà 35 % des masses d'eau en bon état.

3.3. L'état écologique des rivières du bassin demain ?

Entre 2006 et 2010 : un progrès de 15% de l'état écologique des rivières.
Il reste encore 30 % à gagner d'ici 2015, et environ 25 % entre 2015 et 2021.



LES GRANDS MESSAGES

- Des efforts importants de réductions des pollutions d'origine industrielle et domestique depuis 10 ans
- Les méthodes d'évaluation et les critères mesurés pour évaluer l'état des rivières, milieux aquatiques et nappes souterraines ont varié dans le temps
 - de plus en plus de stations de mesure
 - de plus en plus de paramètres mesurés
 - des méthodologies évolutives
 - de plus en plus d'exigences
- L'évaluation de la qualité dépend du point de vue où l'on se place et/ou de la question posée
 - évaluation au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (rapportage à l'Europe)
 - évaluation au titre d'une problématique particulière (exemple eutrophisation)
- Avec 18 millions d'habitants, une urbanisation constante, des fleuves à débits assez faibles, des densités humaines très contrastées, conserver une qualité correcte de l'eau sur le bassin de la Seine et des fleuves normands nécessite des efforts. Améliorer cette qualité est encore plus remarquable.
- La qualité de l'eau qui coule dans les rivières s'est améliorée entre 2007 et 2010. 25 % des cours d'eau ont progressé, et aujourd'hui 31 % sont en bon état chimique, voire 92 %, abstraction faite des hydrocarbures aromatiques polycycliques, qui est une pollution atmosphérique.
- De ce fait, les conditions de vie pour les organismes vivants, dans les rivières, ont progressé. 15 % des portions de cours d'eau sont passés en « bon état écologique » sur ce critère entre 2007 et 2010, et l'on atteint un taux de bon état de 38 %.
- L'eutrophisation, phénomène de prolifération végétale, a considérablement régressé sur le bassin, avec seulement 26 stations sur plus de 1.000 qui présentent des niveaux problématiques.
- En revanche, la qualité des nappes d'eau souterraine reste médiocre. Les causes en sont principalement les pesticides, pour 68 % des nappes, et les nitrates, pour 30 %. Ces deux causes se superposent parfois.
- La pollution « ordinaire » des villes, des entreprises et des élevages a baissé, avec une diminution de 30 % à 50 % pour la matière organique, 60 % pour le phosphore, de 67 % pour l'azote réduit, depuis 2004.
- En résultat, 45 % des rivières ou portions de rivières du bassin devraient atteindre le seuil du bon état dès 2021, si les tendances actuelles se poursuivaient. Mais l'objectif retenu par la France est de 90 % à cette date.
- Pour les unes comme pour les autres, il faudrait, pour atteindre les objectifs, intensifier encore les efforts. Mais la loi prévoit que la possibilité de fournir ces efforts soit appréciée au regard de leur coût et de leur faisabilité technique.



L'Agence de l'eau Seine-Normandie

Contact presse : Sylvie Brissot ✉ brissot.sylvie@aesn.fr ☎ 01 41 20 18 08

Agence de l'eau Seine-Normandie – 51, rue Salvador Allende 92 027 NANTERRE

☎ : 01 41 20 16 00

www.eau-seine-normandie.fr



Retrouvez nous sur twitter @Seine_normandie

L'Agence de l'eau Seine-Normandie

- est un établissement public du ministère de l'écologie finançant les actions pour préserver les ressources en eau et lutter contre les pollutions
- met en œuvre la politique de l'eau votée par le Comité de bassin
- perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers
- distribue des aides aux collectivités locales, industriels, artisans ou aux associations menant des actions de protection du milieu naturel
- assure également un rôle d'expert technique
- anime la politique de l'eau sur son territoire

